



## Rupture conventionnelle

-----  
Par Paul fr

bonjour,  
Je suis actuellement en cdi dans une boîte ( convention collective des loisirs animation etc..)  
Je voulais savoir si il y avait besoin d'un minimum d'ancienneté pour faire une rupture conventionnelle ?  
Merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,  
Non, il suffit que l'employeur et le salarié soient d'accord.